

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE SPRIMONT

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**PV de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
Le 20 décembre 2021 à 20h00 (AC Sprimont – 20h)**

Membres de la CLDR : présents (P), absents (A) ou excusés (E)

Président			
P	Luc DELVAUX	A	Pascale UMMELS
Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Luc BOZET	A	Emmanuel GATHY
P	Laure MALHERBE	P	Daniel COLIENNE
A	Hubert BROERS	A	Michel BEAUFAYS
Citoyens membres			
Effectifs		Suppléants	
E	Claude ANCIEN	E	Bruno KHUAT-DUY
A	Dimitri BAILLIEN	A	Yvon CROSSET
A	Nicolas CAHAY	P	Pierre DYKMANS
P	Alfred DEBARSY	P	Marie-Françoise JACOT
P	Christiane DELMAL	P	Sylvie VERPOORTEN
A	Raphaël DEPOSSON	A	Patrick BROCHARD
A	Anne DUMOULIN	A	Alain HENRY de HASSONVILLE
E	Foyer Culturel (Julie BOUCHAT)	A	Yvette SEPULCHRE
P	Sylvie HILGERS	P	Pierre DUCHATELET
P	Christine JAMINON	A	Philippe UBAGHS
A	Willy LEGROS	A	Marc DUCHENE
A	Alphonse PIQUERAY	P	Didier THONON
Employée administrative référent PCDR			
P	Lola DEMBLON		
Agents PCDR du GREOVA			
A	Alix EVRARD		
P	Julie NOËL		

Ordre du jour :

1. Introduction par M. DELVAUX, Président de la CLDR et Bourgmestre
2. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de la CLDR (24/02/2021)
3. Lecture et approbation des défis et objectifs de développement actualisés
4. Lecture et priorisation des fiches-projets en lots 1,2 et 3.
5. Proposition d'ajout d'une nouvelle fiche-projet relative à Florzé et à la convivialité
6. Divers

Déroulement de la réunion

1. Introduction par M. DELVAUX, Président de la CLDR et Bourgmestre

M. DELVAUX ouvre la réunion et salue les quelques membres présents en ce jour malgré la 4^{ème} vague¹ COVID-19. En cette période de pandémie, il s'agit de la seconde réunion CLDR de 2021. Le fait que cette année ait seulement compté 2 et non pas 4 CLDR n'a cependant pas entravé le bon déroulement de l'ODR en cours : en effet le programme de rédaction des différentes parties du PCDR est à jour et les membres auront été informés de toutes ses étapes au fur et à mesure de leur progression.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de la CLDR (24/02/2021)

M. DUCHATELET demande que son nom soit corrigé dans le texte. Tous les membres approuvent le PV à l'unanimité.

3. Lecture et approbation des défis et objectifs de développement actualisés

Les agents rappellent aux membres que les *Fiches-projets* (partie V du PCDR) qui leur seront présentées au point suivant sont le résultat des groupes de travail et qu'elles répondent aux *Défis et objectifs de développement* (Partie IV du PCDR) propres à la commune, eux-mêmes fondés sur les enjeux ayant émané du *Diagnostic partagé* (Partie III du PCDR), qui n'est autre que la confrontation entre l'*Analyse socio-économique* de la commune (Partie I du PCDR) et la *Consultation citoyenne* (Partie II du PCDR).

Les *Défis et objectifs de développement* sont ensuite rappelés aux membres via un support *PowerPoint*. Les trois grands défis sprimontois sont les suivants : IDENTITE (en lien avec le bâti et les infrastructures, la nature et la population), CONNECTIVITE (en lien avec la cohésion sociale, la communication, la mobilité et la mobilité douce), et ATTRACTIVITE (en lien avec l'économie et le logement, le sport et le socio-culturel et le commerce).

4. Lecture et priorisation des fiches-projets en lots 1,2 et 3

Le point principal du jour étant les descriptions succinctes de chaque fiche-projet dans une but de répartition en 3 lots en fin de séance, M. DELVAUX annonce aux personnes présentes qu'aucune décision ne pourra malheureusement être ratifiée en cette CLDR. En cause : le quorum, qui n'est pas atteint. Pour respecter le déplacement des personnes présentes, ce point sera cependant honoré : les fiches-projets seront déjà présentées et débattues ce jour, mais il faudra reprogrammer dans les 15 jours la date d'une visioconférence à tenir au début de l'année 2022 afin de faire prendre connaissance (par courriel envoyé au préalable) à tous du contenu de ces fiches (établies au fil des Groupes de travail qui ont eu lieu depuis septembre 2020), avant de leur demander leur avis quant à leur répartition en 3 lots.

Les agents de développements rappellent tout d'abord aux membres la distinction entre les lots 0, 1, 2 et 3 :

¹ Toutes les mesures de sécurité ont été respectées : grande salle du Conseil, distance de minimum 1m50 et port du masque tout le long de la réunion.

Lot 0 : Actions pouvant être concrétisées dès le début de l'ODR (donc avant la validation du PCDR par le Gouvernement wallon) via la mobilisation et/ou le financement communal et citoyen, ne nécessitant pas de subsides de la part du Développement rural.

Lot 1 : Fiches-projets d'envergure, espérées réalisables endéans les 3 premières années du PCDR validé (donc après validation du PCDR par le Gouvernement wallon), nécessitant pour leur concrétisation des subsides du Développement rural (subside maximal de 680 000 €). Développées en 11 points², et devant présenter obligatoirement des pré-plans et pré-estimatifs budgétaires, généralement mis au point par un bureau d'études.

Lot 2 : Fiches-projets espérées réalisables endéans les 6 premières années du PCDR validé (donc après validation du PCDR par le Gouvernement wallon), nécessitant pour leur concrétisation des subsides du Développement rural. Simplifiées en 10 points³ et ne devant pas présenter de pré-plans ni de pré-estimatifs budgétaires.

Lot 3 : Autres fiches-projets espérées réalisables à partir de la 6^{ème} année du PCDR validé (donc après validation du PCDR par le Gouvernement wallon), lot de fiches « bonus » en fonction des futures opportunités communales, nécessitant ou non pour leur concrétisation des subsides du Développement rural. Simplifiées en 3 points⁴ et ne devant pas présenter de pré-plans ni de pré-estimatifs budgétaires.

Les agents poursuivent en précisant que le Développement rural se montre généralement souple lorsqu'un projet du lot 2 ou 3 susceptible, pour une raison légitime et justifiable, d'être concrétisé avant un projet du lot 1 et 2.

Les fiches-projets suivantes sont décrites succinctement aux membres et certaines remarques s'ensuivent (*notons que la numérotation n'a ici rien de hiérarchique*):

1. ENTITE, Installer des tours observatoires et des tables d'orientation afin de valoriser le paysage sprimontois et créer, à proximité, un espace de convivialité.

Il s'agit de doter globalement certains sites afin de les mettre en valeur et de transmettre leur histoire aux visiteurs et habitants de Sprimont, par exemple, par des panneaux d'information relatifs à la richesse de leur biodiversité et à l'importance de la préserver. Ces lieux disposeraient également d'un espace de convivialité afin de permettre à tous de s'y arrêter en toute quiétude.

Les tours observatoires et tables d'orientation permettront une approche historique des paysages, rappelleront l'importance des points hauts durant la guerre et offriront également

² 1.Description succincte du projet 2.Justification du projet 3.Lien à la stratégie PCDR 4.Impacts attendus sur la résilience du territoire et de la société 5.Localisation et statuts 6.Parties prenantes et porteurs de projet 7.Programme de réalisation 8.Estimation globale du coût 9.Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus) 10.Notice évolutive 11.Annexes (plan de situation, périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur, dossier photographique, état des lieux, liste des activités y relatives, liste des projets de même fonction existant sur la commune).

³ Points 1 à 7 et 9.

⁴ Points 1 à 3.

aux visiteurs qui en font l'ascension des points de vue incomparables. Ces éléments devront parfaitement se fondre dans le paysage afin de conserver le caractère rural de la région.

⇒ *Pas de remarque.*

2. BANNEUX, Créer, à proximité d'une zone conviviale et intergénérationnelle, un espace sportif extérieur et une piste d'initiation à l'athlétisme destinés aux enfants.

Le projet consiste à créer un petit espace sportif extérieur et une piste d'athlétisme destinés à l'initiation sportive des enfants. Ce projet se situerait sur un ancien camping communal (*Camping des Peupliers*) rue de la Sapinière à Banneux. Ce dernier était implanté sur une zone de loisirs et la Commune n'a pas reconduit le bail dans l'optique de créer dans le futur un projet à cet endroit.

L'objectif est de développer un espace d'initiation au sport et surtout à l'athlétisme à destination des enfants de la commune et des environs. Cet espace pourrait comprendre, selon la demande et les besoins au moment de l'élaboration du projet, quelques éléments parmi les suivants :

- Une piste d'athlétisme ;
- Une aire de sauts ;
- Une aire de lancers ;
- Un espace *vitae* pour enfants ;
- Etc.

En outre, quelques éléments techniques seraient aussi nécessaires :

- Un local pour le matériel et la technique ;
- Des vestiaires et douches ;
- Un espace buvette ;
- Quelques gradins pour les parents spectateurs ;
- Un espace de parking ;
- Etc.

Afin que les parents puissent en toute quiétude laisser profiter leurs enfants de cette zone, il serait idéal qu'une zone conviviale soit accessible à proximité, offrant à toutes les générations des bancs, tables, tables d'échecs, etc.

⇒ Résumé des remarques : ce projet semblant davantage incomber à *Infrasports* qu'au Développement rural, ce dernier paragraphe dédié à cette zone conviviale intergénérationnelle est indispensable pour susciter l'intérêt du Développement rural.

3. ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, Pallier le manque de liaisons douces et les chaînons manquants identifiés afin d'améliorer le réseau cyclable et de renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines.

Le projet consiste à multiplier les circuits cyclo-piétons sur l'ensemble de la commune pour faciliter au quotidien la mobilité douce entre Sprimont et ses communes voisines : Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Chaudfontaine, Trooz, Pepinster et Theux.

Les attentes communales et citoyennes en faveur de nouvelles ou actuelles liaisons cyclopiédestres sont les suivantes : des pistes vers les différents villages de l'entité ainsi que vers les communes limitrophes.

Des aires de repos et des racks pour vélos (électriques entre autres) pourraient également être aménagés aux entrées et/ou sorties des villages afin de faire de ces derniers des lieux de rencontres ; et des grands panneaux d'information relatifs au patrimoine paysager ou bâti pourraient être placés ici et là afin d'être lus aisément par les usagers en mouvement.

Notons qu'au regard des difficultés souvent rencontrées pour financer et aménager des pistes cyclables et piétonnes sécurisées le long des routes nationales (nombreuses sur la commune), l'on pourrait lorsque c'est possible, plutôt miser sur la réouverture – ou du moins sur le déplacement – et l'aménagement d'anciens sentiers communaux utiles (c'est-à-dire reliant deux villages) mais oubliés car devenus inaccessibles au public (barrières, fonds de jardin, accès d'agriculteurs illégalement privatisés).

⇒ **Résumé des remarques** : Compter sur les sentiers vicinaux utiles (où la nature a d'ailleurs aussi souvent repris ses droits) pour la création de liaisons douces utiles, et non sur l'aménagement sécurisé des routes communales et régionales en faveur des usagers doux, ne semble pas être une solution pour tous. En cause : on ne trouve sur leur long aucun service ni commerce. Or, la fiche-projet vise ici non pas à inciter au vélo-tourisme (c'est-à-dire au loisir de promenade), mais bien au déplacement utile et quotidien du citoyen à vélo. Cet avis pointant du doigt le manque d'efforts en matière de création de pistes cyclables en Wallonie est partagé par tous ; cependant, la Commune a peu d'impact sur cette réflexion car c'est le SPW qui est gestionnaire des routes régionales (nombreuses à traverser la commune), et convenons-en peu enclin jusqu'ici à la création de ces infrastructures douces de manière générale le long des grandes voies. M. DELVAUX et Mme DEMLBON poursuivent en précisant que dans le projet de candidature communale (retenue) dans le cadre de l'appel à projets WaCy (*Wallonie cyclable*), qui leur a valu récemment la promesse d'un subside de 300 000 €, il a été suggéré de placer des chevrons (thermocollés) sur certaines voiries régionales, au moins pour suggérer une ouverture aux cyclistes et sensibiliser le trafic motorisé quant à leur présence. Malheureusement, pour des raisons sécuritaires, la Région wallonne refuse de tels (petits) aménagements si les routes sont empruntables à plus de 50 km/h. La *route de Chanxhe*, citées comme exemple dangereux par un membre de la CLDR amateur de cyclisme, fait malheureusement l'objet de cette mesure restrictive. Bien que l'argument sécuritaire soit entendu - il ne s'agit en effet pas de créer des faux sentiments de sécurité -, il serait néanmoins louable que la Wallonie s'inspire de la Flandre en la matière en aménageant enfin des passages reculés d'un mètre sur le côté des routes afin de créer une vraie place sécurisée pour le passage des cyclistes le long des grandes voies. Notons enfin que là où c'est possible, la Commune a tout de même prévu de coller des chevrons sur les routes.

4. BANNEUX, Doter le lieu de pèlerinage historique et emblématique d'un véritable musée du sanctuaire marial et de nouveaux espaces citoyens et socio-culturels.

Le projet consiste à créer un musée au sein du *Sanctuaire marial de Banneux* et d'ainsi proposer à toutes les générations, jeunes et moins jeunes, tantôt de connaître tantôt

d'approfondir leur connaissance de ce lieu de pèlerinage emblématique. L'attractivité de ce lieu sera également développée grâce à diverses infrastructures fédératrices.

Concrètement, et sans exclure un éventuel partenariat public/privé, un nouveau cachet communautaire et intergénérationnel serait insufflé au site emblématique, à deux pas du sanctuaire comme des transports en commun, via les aménagements suivants :

- Un *musée du Sanctuaire marial*, informant sur son pèlerinage et son histoire (exposition permanente) ;
- Un espace polyvalent à destination des touristes comme des citoyens : locaux pouvant accueillir, dès que l'occasion se présente, des expositions saisonnières (exemple : la collection personnelle d'un Sprimontois offrant à voir en fin d'année un véritable village de Noël, et ce dans le cadre de la découverte du patrimoine culturel).

Ce projet se situerait dans un bâtiment communal idéalement placé *rue de l'Esplanade* (rue principale du *Sanctuaire marial*). La Commune a déjà acheté et rénové un bien afin de renforcer l'attractivité du site. L'*Office du Tourisme* sera bientôt déplacé à cet endroit et des produits locaux pourront y être achetés. Enfin, la *rue de l'Esplanade* a été réfectionnée il y a peu et propose, à présent, de beaux espaces conviviaux à l'attention de tous.

⇒ *Pas de remarque.*

5. ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Créer une halle polyvalente afin d'y accueillir, entre autres, un commerce partagé en faveur du circuit-court.

Le projet consiste à offrir aux Sprimontois un espace où il sera loisible de se rassembler lors de diverses activités, qu'elles soient culturelles, sportives, artistiques ou même économiques.

Cette halle ressemblerait à un grand espace ouvert plus ou moins largement sur l'extérieur et destiné à des activités telles que des marchés du terroir, des expositions, des cinémas en plein air, des concerts, des animations diverses, etc. Idéalement, cette structure devrait se trouver sur une grande zone publique, à proximité d'un parc ou d'une zone verte à aménager.

En plus de cette halle polyvalente ouverte, le projet consiste à créer un commerce partagé idéalement situé, c'est-à-dire annexé à la halle. Il s'agirait d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment dédié(e) exclusivement aux producteurs locaux de la commune, mais également des communes avoisinantes. In fine le but serait de créer une coopérative regroupant l'ensemble des producteurs désireux de faire partie du projet et intéressés par une vente directe de leurs produits aux consommateurs.

Un commerce partagé est une superficie dite commerciale où sont regroupés les producteurs (produits locaux bruts) et transformateurs (produits locaux transformés) de la région ; l'ensemble de leurs produits, qualifiés parfois « de terroir », se destinant donc à une vente directe, sans passer par un intermédiaire de type grande surface ou autre, et permettant ainsi de fixer un prix réellement juste, tant pour l'agriculteur que pour le consommateur. Les producteurs se répartiraient les horaires d'ouverture et pourraient ainsi poursuivre leur production en toute liberté. Ce commerce partagé serait ouvert durant les horaires habituels des grandes surfaces afin que chacun puisse effectuer ses achats et trouve tout ce dont il a besoin au même endroit. Cela permettrait aussi d'établir un lien direct entre les consommateurs et les producteurs, eux-mêmes présents sur place pour la vente, de leurs produits comme de ceux d'autrui. Enfin, le loyer serait également partagé entre les membres de la coopérative, ce qui permettrait une belle économie pour tous.

En dehors de ces heures, des distributeurs réfrigérés seraient mis à disposition pour permettre au reste de la population de se fournir à tout moment.

Enfin, au cas où ce commerce ne venait pas à occuper tout l'ensemble du bâtiment, ce dernier pourrait encore accueillir d'autres activités tenant au cœur aux Sprimontois. En outre, au vu de l'ampleur du projet décrit, il serait envisageable d'opter pour un partenariat avec une commune voisine afin de pouvoir mettre sur pieds ce grand projet.

⇒ **Résumé des remarques** : Les membres de la CLDR approuvent ce projet avec beaucoup d'enthousiasme. Tout comme les agents qui récoltent le même souhait dans d'autres communes (Aywaille, Neupré...), les membres y voient à leur tour un bel aspect transcommunal, nécessaire pour assurer la diversification des produits proposés (les maraîchers et producteurs sprimontois ne proposant pas à eux-seuls tous les produits bruts/transformés possibles). Il serait judicieux que ce lieu soit situé, à l'instar d'une grande surface, non loin de l'autoroute, et dispose d'un parking assez grand. Le *Foyer culturel*, en la personne de Mme Julie BOUCHAT, qui avait déjà imaginé une même projection de son côté, fait part à la Commune de son enthousiasme à travailler de concert avec elle à la réflexion et à la construction de ce beau projet.

6. ENTITE, Créer un espace de coworking afin de réduire l'empreinte écologique des travailleurs et/ou indépendants de la région.

Le projet consiste à créer un espace de co-working en un point névralgique du territoire, et à la fois près de l'autoroute E25 afin d'en faire profiter et d'y attirer des indépendants et clients de la commune comme des communes limitrophes.

Concrètement, il s'agirait de proposer un petit atelier de co-working, dans un bâtiment communal (à acquérir et à rénover) disposant d'un parking pour les clients et les travailleurs, facile d'accès, et muni d'équipements essentiels pour le confort des travailleurs (point cuisine, bureaux, petit espace partagé et WC).

⇒ **Remarque rapportée par les agents après la CLDR** : Malgré un doute en CLDR quant à la légitimité ou non de cette fiche-projet, il s'agit bien après vérification d'un *desiderata* qui a émané d'un groupe de travail. La fiche-projet décrite en séance était par contre trop précisée au niveau de l'architecture du bâtiment. Voilà pourquoi elle a été réduite ci-dessous en une présentation plus brève.

7. SPRIMONT, Créer une zone conviviale à l'arrière du Foyer culturel afin de rassembler les citoyens et d'y amener de la biodiversité.

Le projet consiste à offrir aux Sprimontois concernés par les activités mises en place, aux habitants des logements sociaux à proximité du Foyer culturel, au public scolaire et des associations partenaires la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur, de bénéficier d'activités artistiques et socioculturelles ainsi que de zones communautaires favorisant la biodiversité locale.

Il serait opportun de transformer ce lieu trop peu fréquenté à l'arrière du Foyer culturel en une zone de convivialité et de détente intergénérationnelle pour, principalement, les habitants des logements sociaux situés à proximité. Le Foyer culturel souhaiterait en effet utiliser cet espace pour y valoriser des pratiques sociales, communautaires et environnementales innovantes et participatives.

Ce dernier serait accessible à pied par la salle du Foyer culturel. Un sentier piéton pourrait éventuellement aussi donner accès à la zone mais celui-ci devrait faire l'objet d'une servitude (propriétaire privé) qui n'est pas encore négociée.

Ce projet pourrait compter de potentiels partenaires :

- Institutions et associations sprimontoises socioculturelles (la Grainothèque, la Bibliothèque, les Maisons des jeunes, etc.),
- Opérateurs environnementaux.

Concrètement, le lien social intergénérationnel serait insufflé à ce petit espace dédié à l'artistique, au communautaire et à l'éco-dynamique, via certains aménagements parmi les propositions suivantes :

- Espace de rencontre (tables, bancs, pergola, etc.) ;
- Espace pour la création artistique ;
- Potager communautaire ;
- Zone fleurie ;
- Dispositifs favorisant la biodiversité locale et la rencontre (ruches didactiques, hôtels à insectes, butte auto-fertile, spirale aromatique, etc.) ;
- Espaces vides pour laisser place aux opportunités.

⇒ *Pas de remarque.*

8. BANNEUX, Rénover énergétiquement la Maison des Jeunes et aménager des infrastructures conviviales à l'arrière du bâtiment.

Le projet consiste à rénover énergétiquement la *Maison des Jeunes* et à aménager des infrastructures conviviales à l'arrière du bâtiment. En 2021, un budget de 30.000€ a été débloqué par la Commune afin d'y installer une nouvelle chaudière à gaz ainsi que des radiateurs. Si une somme devait rester de ce budget, elle servirait à améliorer les sanitaires (installation d'un WC PMR) et à renforcer les normes sécuritaires exigées par les pompiers.

Il est souhaité, dans le cadre de cette fiche-projet, de prévoir la réfection de la toiture, le placement de nouveaux châssis et l'isolation des murs. Si les travaux communaux n'avaient par contre pas vu le jour d'ici l'activation de cette fiche-projet, les WC PMR ainsi que l'amélioration des normes des pompiers intégreraient également cette fiche-projet. En outre, quelques aménagements extérieurs pourraient être ajoutés afin de renforcer la convivialité de l'espace. Ces aménagements, qui devront évidemment être discutés avec les membres de la Maison des Jeunes, pourraient être d'ordre environnemental (plantation d'arbres fruitiers, installation d'un potager collectif) ou d'ordre du divertissement (terrain de pétanque, tables, bancs, modules fitness, etc.).

Pour information, grâce à un subside de la Province de Liège, un rack pour VAE (et autres) sera installé à la *Maison des Jeunes*. Ce dernier est prévu pour début 2022 au plus tard.

⇒ *Pas de remarque.*

9. LOUVEIGNE, Aménager partiellement la place des Combattants afin d'y amener de la convivialité.

La *place des Combattants* à Louveigné a été totalement refaite dans les années 2000. Malgré la disposition intéressante de celle-ci, il persiste un manque d'aménagements conviviaux permettant de créer du lien social. A cela s'ajoutent des éléments vétustes pour lesquels des travaux s'avèrent de plus en plus pressants (revêtement du sol, avaloirs, etc.).

Au vu de l'engouement et du dynamisme des Louveignétois à animer cette place et à y développer des activités conviviales, un réaménagement s'avère nécessaire pour les soutenir dans la pérennisation de ces initiatives et leur offrir un cadre de vie plus convivial. Pour ce faire, certaines des actions suivantes pourraient concrétisées là où c'est spatialement possible :

- Installer des spirales d'herbes aromatiques (plan Maya) ;
- Placer des sculptures du Centre d'Interprétation de la Pierre afin de redorer l'image des carrières vis-à-vis des charrois et autres désagréments liés au travail de la pierre ;
- Planter des arbres fruitiers ;
- Installer une table de pique-nique ;
- Aménager un hôtel à insectes accompagné de panneaux ludiques et didactiques relatifs à son fonctionnement et à ses hôtes ;
- Placer des bacs à fleurs (de préférence qui attirent les insectes pollinisateurs) ;
- Créer une aire de jeux pour les 2-8 ans ;
- Couvrir la zone pavée devant de la salle des Combattants avec une structure fixe de type préau (gain de temps lors d'organisation d'évènements) ;
- Etc.

⇒ **Résumé des remarques** : Il n'est en réalité possible en ce lieu qui a plus des airs de parking que de placette, de placer des éléments de valorisations que sur ses parties enherbées. Notons également que vu qu'il s'agit de l'ancien lieu où s'arrêtaient les wagons de Vicinal, il serait intéressant d'y développer la didactique via des panneaux informatifs à ce sujet.

10. SENDROGNE, Créer une zone de convivialité au cœur du village.

Le projet consiste à offrir aux citoyens la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur. En 2015, C3V, le *Comité de quartier des 3 Villages*, avait réalisé un plan d'aménagement de la place dans le cadre d'un appel à projets. Voici le plan avec les aménagements imaginés :



Dans le courant de l'année 2021, une entreprise générale en bâtiments, travaux routiers, génie civil et terrassements, a introduit une demande de permis pour construire un lotissement de 9 logements à Sendrogne (à proximité de la place). Suite à cela, le Collège communal de Sprimont a décidé d'imposer des charges d'urbanisme au lotisseur ; celles-ci concernent l'aménagement des pourtours de la place.

Le centre de la place serait donc à aménager et à subsidier dans le cadre du PCDR. Concrètement, le lien social intergénérationnel pourrait être insufflé à cet espace via certaines des initiatives suivantes :

- Conserver de l'espace au centre de la place pour le Petit marché de Sendrogne, ainsi que pour les divers évènements qui y sont organisés ;
- Installer des jeux pour adultes de tout âge ;
- Placer des sculptures du CIP, Centre d'Interprétation de la Pierre, avec des panneaux explicatifs ;
- Placer un potager surélevé ou au sol (cf. *Les Incroyables Comestibles*) ;
- Planter des haies d'arbustes fruitiers ;
- Installer un hôtel à insectes + un panneau ludique et didactique + des fleurs polinisatrices ;
- Créer un espace couvert opportun pour davantage de convivialité et pour faire face aux intempéries (à proximité des jeux pour enfants et/ ou de l'arrêt de bus) ;
- Installer une boîte à livres ;
- Imaginer un lien, une collaboration avec le four à pains ;
- Placer des racks à vélos ;
- Réhabiliter la fontaine qui y était placée ;
- Créer une zone « terrain de basket/football » ;
- Etc.

La maintenance et la gestion des infrastructures sont à prendre en compte pour la pérennisation des infrastructures souhaitées. Il sera à cet effet nécessaire de prévoir des points lumineux permettant d'assurer un éclairage sécurisant tout en valorisant le site.

11. TULTAY, Rénover le parcours *vitae* et y aménager un espace convivial.

Le projet consiste à offrir au public la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur.

Le projet consiste à remettre à neuf le parcours *vitae* ainsi qu'à en aménager les abords via une zone conviviale. Concrètement, le lien social intergénérationnel ainsi que l'attractivité des lieux seraient insufflés à cet espace par divers aménagements à préciser.

⇒ *Pas de remarque.*

12. GOMZE-ANDOUMONT, Créer une zone de convivialité à proximité de la salle de village du Tilleul.

Le projet consiste à offrir aux Andoumontois la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur. Il s'agirait d'aménager les abords de la salle de village (la Salle du Tilleul) en une zone conviviale, cette salle existante étant déjà un lieu où se déroulent de nombreuses manifestations. Elle présente également l'avantage d'être décentrée par rapport au centre du village d'Andoumont, ce qui réduit les nuisances généralement subies par les riverains en cas d'activités bruyantes ou gênantes.

Il est souhaitable d'améliorer ce lieu, à côté du parking de cette salle de village pourtant très fréquentée, en une zone de convivialité et de détente intergénérationnelle, et à destination principalement des Andoumontois (incluant notamment les futurs habitants des logements qui seront situés à proximité).

Afin de renforcer l'utilisation du lieu et de le transformer en une zone conviviale de loisirs à destination d'un large public, des aménagements extérieurs sont nécessaires. Concrètement, le lien social intergénérationnel ainsi que l'attractivité des lieux seraient insufflés à cet espace par des aménagements listés parmi les propositions suivantes :

- Un espace de rencontre (table, bancs, pergola, etc.) ;
- Un terrain multisports ;
- Un parcours *vitae* ;
- Deux espaces barbecue (un pour la salle/ un pour l'espace convivial) ;
- Une aire de stationnement délimitée comprenant un système pour parquer les vélos ;
- Des modules de jeux pour tous les âges ;
- Des dispositifs favorisant la biodiversité locale et la rencontre ;
- Etc.

La maintenance et de la gestion des infrastructures sont à prendre en compte pour la pérennisation de ces infrastructures souhaitées. Il sera à cet effet nécessaire de prévoir des points lumineux qui permettront d'y assurer un éclairage sécurisant, tout en valorisant le site.

⇒ *Pas de remarque.*

13. ENTITE, Créer des mares au sein d'un espace convivial afin de sensibiliser au maillage écologique.

Combinée à un espace convivial, une mare pourrait diversifier ici et là le potentiel didactique d'un site et répondre au besoin de préservation de la nature et de développement de la biodiversité. Une mare, véritable richesse biologique, représente en effet un outil didactique

très intéressant, et associée à diverses infrastructures, elle offrirait un choix plus large d'activités sur la sensibilisation à l'environnement, à destination notamment des écoles.

Il serait aussi opportun que ce site soit doté de panneaux d'informations relatifs à la nature des espèces présentes, des essences des plantes, etc. Le but étant de conscientiser sur la richesse de la biodiversité et l'importance de la préserver tout en profitant d'un cadre paisible et convivial.

⇒ **Résumé des remarques** : Une suggestion des membres quant à un lieu à privilégier à cet effet rejoint un projet déjà en cours orchestré par la Commune : une mare va en effet être créée au point bas du niveau de cheminement du *chemin vicinal de Banneux* menant au *cimetière de Louveigné*. Des arbres ont déjà été achetés comme plantations à repiquer le long du chemin (essences choisies de concert avec le DNF).

14. DAMRÉ, Aménager de manière conviviale le centre du hameau en y intégrant le prolongement du chemin de fer (CFS) visant la dynamisation du secteur touristique en collaboration avec le Centre d'Interprétation de la Pierre (CIP).

Le but de ce projet consiste en l'aménagement convivial du centre du hameau de Damré (inciter à une « halte promenade » via des bancs), en y intégrant également un prolongement de la ligne du *Chemin de Fer de Sprimont* (qui rejoindrait les installations existantes de la *rue du Mierdy*) ainsi que la création d'un nouveau petit local technique qui abriterait des sanitaires tout en servant également d'abri pour les touristes.

Cette voie prolongée débiterait donc du centre du village de Damré, emprunterait la *rue Vacale* et rejoindrait les installations existantes *rue du Mierdy*. La pose de cette nouvelle voie se ferait en bord de voirie, du côté gauche, en direction des installations existantes.

Il s'agira en même temps d'étendre les activités de l'asbl du *Chemin de Fer de Sprimont* (CFS), vecteur du développement rural et touristique sur le territoire (puisqu'il propose déjà aux visiteurs une ligne ferroviaire d'un kilomètre sur l'assiette de l'ancien vicinal), tout en procurant aux habitants du hameau un lieu de retrouvailles et aux visiteurs un lieu d'accueil convivial (bancs, bacs de fleurs, barbecue, etc.), à partir duquel partent d'ailleurs diverses promenades pédestres et VTT.



⇒ **Résumé des remarques** : Cette fiche-projet (déjà existante dans le 1^{er} PCDR) a déjà reçu un engagement budgétaire du DR durant la première ODR. Sa concrétisation est cependant encore en attente suite à un blocus du CGT, auquel incombe certains postes. La représenter dans le second PCDR pourrait peut-être lui valoir un jour des subsides plus

importants que ceux promis jusqu'ici. Mme DELMAL suggère que le chantoir présent à proximité de ce lieu, mais pourtant non visible, soit valorisé au sein de ce projet. M. DELVAUX rajoute que suite aux inondations de juillet dernier, un second chantoir y est également apparu (dû au débordement du premier). Valoriser ces deux chantoirs, qui à la différence des autres se situent près des carrières, serait ici garant de proposer au sein d'un même périmètre une sorte de « découverte industrielle et patrimoniale », à savoir que les zones granits et les chantoirs expliquent à eux seuls la constitution du sol sprimontois.

15. ENTITE, Faire quelques aménagements et placer des panneaux informatifs au départ des liaisons douces ou à proximité de points stratégiques (dupliquée en lot 0).

Le projet consiste à aménager les différentes liaisons douces de la commune afin de les rendre plus attractives et plus conviviales pour les randonneurs. Il est également souhaité d'y placer des panneaux informatifs contenant la cartographie des promenades, ainsi que diverses explications relatives l'environnement, au patrimoine ou bien encore à l'histoire du parcours proposé.

Cette fiche-projet est issue du lot 0 car la Commune réalise déjà toutes ces tâches, tout au long de l'année, sur fonds propres. Mais ce projet se voit ici dupliqué au cas où il viendrait à concerner de plus gros aménagements, tels que :

- Installation de racks ;
- Installation de bornes de recharge ;
- Installation de bancs, tables, poubelles ;
- Installation de panneaux ;
- Verdurisation des espaces ;
- Etc.

Et ce, à différents endroits :

- Cimetière de Fraiture ;
- Point de vue de Raboster ;
- Crête entre Presseux et Rouvreux ;
- Wachiboux ;
- Bois d'Arlon (Banneux) ;
- Bois d'Adzeux ;
- Etc.

Enfin, quelques éléments sécuritaires pourraient être placés ci et là afin de rendre les départs de promenades ou zones à risques (proches des axes routiers) plus sécurisants pour les promeneurs. Il serait également intéressant de développer des panneaux informatifs destinés aux enfants.

⇒ *Pas de remarque.*

16. ENTITE, Hisser la Charte de la mobilité vers une campagne de prévention et de sensibilisation à destination de tous les usagers (dupliquée en lot 0).

Une *Charte de mobilité* a été développée afin de conscientiser et sensibiliser les Sprimontois. A cet effet, un groupe de travail a été mené le 3 mars 2021 dans le but de définir les éléments à y renseigner afin d'améliorer la cohabitation « subie » plutôt que souhaitée entre usagers sur la route.

Une autre charte, la *Charte du charroi des carrières*, adoptée le 21 mai 2004, existe également pour les communes de Neupré, Comblain-au-Pont, Anthisnes, Esneux et Sprimont (communes de la Vallée de l'Ourthe). Cette charte entre exploitants et riverains, placée sous les auspices des autorités, constitue un pas de plus pour établir une relation d'échanges constructifs dans un climat de confiance. Une telle charte est un véritable sésame qui ouvre la voie à une amélioration durable de la qualité du cadre de vie autour d'une carrière sans compromettre son exploitation ni sa pérennité.

Il s'agirait dans le futur de mettre sur pied une campagne beaucoup plus globale de prévention et de sensibilisation, et ce à destination de tous les usagers.

⇒ *Pas de remarque.*

17. ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté et/ou le développement durable au sein de l'entité.

L'idée est d'acquérir un (ou plusieurs) terrain(s) situé(s) sur la commune afin d'y créer une (ou des) infrastructure(s) en faveur de la citoyenneté et/ou du développement rural, tels que par exemples :

- Espaces de convivialité ;
- Plaines de jeux / aires intergénérationnelles ;
- Maisons intergénérationnelles ;
- Habitats (intergénérationnels, tremplins, ou moyens à destination des jeunes ménages) ;
- Espaces halles à destination des manifestations propices au circuit-court ;
- Ateliers ruraux ;
- Création de nouvelles promenades ou voies douces ;
- Lieu pour ADL ou Comité de développement local en faveur des circuits-courts, du terroir, de l'autoproduction et de la coordination entre les associations culturelles, sociales et sportives.
- Etc.

Cette fiche-projet est ici intégrée dans le PCDR afin de pouvoir dans le futur saisir une ou des nouvelles opportunités en faveur d'un /d'éventuel(s) projet(s) en faveur de la cohésion citoyenne, que les besoins ressentis au fur et à mesure des futures années pourraient amener les citoyens et la Commune à préciser.

⇒ *Pas de remarque.*

18. ENTITE, Redynamiser les villages pour y créer un/des espace(s) de convivialité avec des aménagements en faveur du lien social.

Le projet consiste à offrir aux Sprimontois la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur. Concrètement, le lien social intergénérationnel ainsi que l'attractivité des lieux seront insufflés à cet espace grâce, notamment, à divers aménagements tels que, par exemple : l'installation de parcours vitae, d'aires de jeux, de potagers collectifs, de terrains de pétanque ou d'autres infrastructures susceptibles de rassembler toutes les générations.

Aménagements potentiels associés à des lieux déjà ciblés :

- Aménagements à prévoir sur la place de Chanxhe située entre les rues du Pont :
 - Revoir le revêtement ;
 - Installer une table et des bancs ;
 - Prévoir des aménagements pour y organiser une Fête des voisins ;
 - Installer une haie ;
 - Créer un rond-point fleuri au centre de la place ;
 - Placer une boîte à livres ;
 - Etc.
- Embellissement du haut de la place du Vieux bac de Sprimont :
 - Créer un mur végétal pour insonoriser ;
 - Installer quelques pots de fleurs et bancs.

Installation de bancs et tables en suffisance dans tous les quartiers pour y créer davantage de zones de rencontre :

- Recensement des aménagements présents dans le centre des villages et développement de leur aspect convivial.

La maintenance et de la gestion de toutes ces infrastructures souhaitées sont à prendre en compte pour leur pérennisation. Il s'agira à cet effet de prévoir un minimum de points lumineux permettant d'assurer un éclairage sécurisant tout en valorisant le(s) site(s) concernés.

⇒ *Pas de remarque.*

5. Proposition d'ajout d'une nouvelle fiche-projet relative à Florzé et à la convivialité

Afin de présenter un PCDR équitable au niveau géographique, la Commune souhaite proposer la validation de la fiche-projet supplémentaire suivante aux membres :

19. FLORZE, Remplacer l'actuelle salle de village la Renaissance par un véritable espace convivial à destination de tous les citoyens.

Le projet consiste à offrir aux Sprimontois la possibilité de pouvoir profiter d'un espace de convivialité fédérateur *rue Vieille Chera* à Florzé. Concrètement, il s'agirait d'abattre⁵ le bâtiment accueillant la salle de village *La Renaissance* pour y développer un nouveau projet.

⁵ A cet effet, une demande d'analyse négative de l'état du bâtiment actuel a été faite auprès du Service Travaux et d'un architecte.

Au sein de l'espace proposé (terrain nu après démolition), il serait opportun d'aménager une infrastructure avec des aménagements susceptibles de proposer diverses activités à tous les citoyens, et particulièrement aux habitants de Florzé qui sont décentralisés par rapport au centre de Sprimont où se déroulent la majeure partie des activités.

Ces aménagements pourraient être parmi les suivants :

- Un préau où il serait possible de s'abriter en cas de pluie, assez grand pour accueillir de petites fêtes comme celle des voisins ;
- Une plaine de jeux destinée à tous les âges ;
- Des terrains de pétanque ;
- Un potager collectif ;
- Des bancs, tables, poubelles ;
- Des racks pour vélos ;
- Quelques marquages au sol en guise de places de parking en bord de voirie ;
- Etc.

La maintenance et de la gestion de tous ces aménagements souhaités sont à prendre en compte pour leur pérennisation. Il sera à cet effet judicieux de prévoir un minimum de points lumineux permettant d'assurer un éclairage sécurisant tout en valorisant le lieu.

⇒ **Qui sont les demandeurs :**

- La consultation citoyenne ainsi que les groupes de travail *De tous les temps* (relatif aux cadre de vie, tourisme et patrimoine) et *La vie citoyenne* (relatif à la vie socio-culturelle et associative), qui ont mis en exergue le souhait majeur des Sprimontois de voir des espaces de convivialité réhabilités et mieux aménagés.
- Le comité du village de Florzé, qui s'est déjà manifesté auprès de la Commune afin de trouver une nouvelle affectation à cette salle de village désuète qu'est « *La Renaissance* ».
- La Commune, qui envisage de moins en moins de rendre encore cette salle accessible au regard de la dangerosité qu'elle présente aujourd'hui pour ses visiteurs (ne répond plus aux normes demandées, dont les normes incendie). Notons également que cette salle, qui parfois accueille des fêtes de 150 personnes, ne bénéficie pas d'un espace de parking, et au regard de sa situation géographique, il est très compliqué de se garer à proximité.

⇒ **Pourquoi la démolir et pas la rénover ou la reconstruire ?**

La rénover coûterait bien plus cher que d'en construire une nouvelle. Or, un permis d'urbanisme ne serait certainement pas délivré par la Région wallonne en cas de reconstruction (ni même de réfection) car cette salle se situe entre deux rues importantes et manque de recul vis-à-vis de celles-ci. Il est dès lors souhaité de la détruire pour y aménager à la place et à moindre frais (car pas d'équipements culinaires ni sanitaires à prévoir, ni de chauffage, ni d'électricité, etc...) ce bel espace ouvert avec un préau. M. DELVAUX, afin d'illustrer ses propos, montre des photos laissant deviner le délabrement du lieu au niveau de la sous-toiture, du sous-sol et des murs latéraux. Il cite également quelques passages du rapport rendu par le *Service travaux* et par un architecte. Leur analyse est négative.

⇒ Résumé des remarques :

Mme DELMAL souligne que si ce futur nouvel espace est ouvert à tous, la problématique du manque de parking demeurera. M. DELVAUX lui répond que cet espace préau, forcément plus petit mais plus accueillant, ne serait pas conçu pour accueillir autant de personnes que pouvait en accueillir la salle. La demande (et donc le manque) en parking ne serait donc plus la (le) même. Le lieu pourrait par exemple encore accueillir de petites manifestations telles que la *Fête des voisins*, un départ de marche, etc.

Au regard de l'heure déjà tardive et du fait que le *quorum* ne soit pas atteint en ce jour, il semble préférable de reporter la partie du point 4 dédiée à la « répartition des fiches-projets en lots » à la future visioconférence à prévoir au début de l'année 2022. Afin de ne pas dupliquer inutilement cette présente CLDR et de ne pas rendre trop confuse cette future visioconférence, ce présent PV, qui reprend toutes les descriptions succinctes des fiches-projets lues et discutées durant cette séance, annexé d'une proposition stratégique de leur pré-répartition en lots, sera envoyé au préalable à tous les membres afin qu'ils puissent prendre le temps d'en prendre connaissance en détails avant cette prochaine séance virtuelle.

5. Divers

Néant

Annexe :

Suggestion à la CLDR d'une répartition stratégique des FP en lots par la Commune et les agents PCDR

Fiches-projets (19x)	LOT ? + justification
1. ENTITE, Installer des tours observatoires et des tables d'orientation afin de valoriser le paysage sprimontois et créer, à proximité, un espace de convivialité	LOT 3 Projet(s) parsemé(s) de petite à moyenne envergure, encore non localisé(s) : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade
2. BANNEUX, Créer à proximité d'une zone conviviale et intergénérationnelle un espace sportif extérieur et une piste d'initiation à l'athlétisme destinés aux enfants	LOT 2 Projet d'envergure moyenne dont la concrétisation incomberait majoritairement à <i>Infrasports</i> (part du DR = petite partie du projet, donc petit subsidé)
3. ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, Pallier le manque de liaisons douces et les chaînons manquants identifiés afin d'améliorer le réseau cyclable et de renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines	LOT 2 Projet transcommunal d'envergure à mener parallèlement avec d'autres communes limitrophes où une ODR est aussi en amorce (pas encore d'échanges)
4. BANNEUX, Doter le lieu de pèlerinage historique et emblématique d'un véritable musée du sanctuaire marial et de nouveaux espaces citoyens et socioculturels	LOT 2 Projet de moyenne à grande envergure, mais dont la zone vient déjà de bénéficier de nouveaux aménagements récemment
5. ENTITE/TRANSCOMMUNALITE, Créer une halle polyvalente afin d'y accueillir, entre autres, un commerce partagé en faveur du circuit-court	LOT 2 Projet de moyenne à grande envergure mais encore non localisé : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade + Projet transcommunal à mener parallèlement avec d'autres communes limitrophes où une ODR est aussi en amorce (pas encore d'échanges)
6. ENTITE, Créer un espace de co-working afin de réduire l'empreinte écologique des travailleurs et/ou indépendants de la région	LOT 3 Projet d'envergure moyenne et encore non localisé : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade
7. SPRIMONT, Créer une zone conviviale à l'arrière du Foyer culturel afin de rassembler les citoyens et d'y amener de la biodiversité	LOT 2 Projet d'envergure moyenne
8. BANNEUX, Rénover énergétiquement la Maison des Jeunes et aménager des infrastructures conviviales à l'arrière du bâtiment	LOT 1 Projet de grande envergure (subsidé maximal DR possible de 680 000 €) + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade
9. LOUVEIGNE, Aménager partiellement la place des	LOT 2

<i>Combattants afin d'y amener de la convivialité</i>	Projet d'envergure moyenne car petit espace à aménager
10. SENDROGNE, Créer une zone de convivialité au cœur du village	LOT 1 Projet de grande envergure déjà travaillé avec la Commune et les citoyens + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires déjà amorcés par un Bureau d'études
11. TULTAY, Rénover le parcours vitae et y aménager un espace convivial	LOT 2 Projet d'envergure moyenne incombant en partie à <i>Infrasports (part du DR = petite partie du projet, donc petit subside)</i>
12. GOMZE-ANDOUMONT, Créer une zone de convivialité à proximité de la salle de village du Tilleul	LOT 1 Projet de grande envergure (subside maximal DR possible de 300 à 400 000 €) + localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade
13. ENTITE, Créer des mares au sein d'un espace convivial afin de sensibiliser au maillage écologique	LOT 3 Projet(s) parsemé(s) de petite envergure et encore non localisé(s)
14. DAMRÉ, Aménager de manière conviviale le centre du hameau en y intégrant le prolongement du chemin de fer (CFS) visant la dynamisation du secteur touristique en collaboration avec le Centre d'Interprétation de la Pierre (CIP)	LOT 2 OU LOT 3 Projet déjà promis comme « subsidiable » par le DR (1 ^{ère} ODR) mais sujet à blocus du CGT Représenté en 2 ^{ème} ODR pour éventuel subside supplémentaire
15. ENTITE, Faire quelques aménagements et placer des panneaux informatifs au départ des liaisons douces ou à proximité de points stratégiques (dupliquée en lot 0)	LOT 3 Projet(s) parsemé(s) et de petite envergure // lot 0
16. ENTITE, Hisser la Charte de la mobilité vers une campagne de prévention et de sensibilisation à destination de tous les usagers (dupliquée en lot 0)	LOT 3 Projet de sensibilisation essentiellement, de petite envergure // lot 0
17. ENTITE, Acquérir un (des) nouveau(x) terrain(s) susceptible(s) de renforcer la citoyenneté et/ou le développement durable au sein de l'entité	LOT 3 Projet(s) JOKER, si opportunités communales futures
18. ENTITE, Redynamiser les villages pour y créer un/des espace(s) de convivialité avec des aménagements en faveur du lien social	LOT 3 Projet(s) parsemé(s) de petite à grande envergure, encore non localisé(s) : pré-plans et estimatifs budgétaires impossibles à créer à ce stade
19. FLORZE, Remplacer l'actuelle salle de village la Renaissance par un véritable espace convivial à destination de tous les citoyens	LOT 1 Projet d'envergure moyenne, mais cas urgent et localisation connue : pré-plans et estimatifs budgétaires possibles à créer à ce stade

RECAPITULATIF : **LOT 1 : 4x**
 LOT 2 : 7x – 8x
 LOT 3 : 7x – 8x